

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 10 JANVIER 2024

Le dix janvier deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le cinq janvier deux mil vingt-quatre et transmise par voie électronique le cinq janvier deux mil vingt-quatre et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. MASSONDO Charles, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme LEGARTO Monique, M. BOURDE Arnaud, Mme HAGET Marguerite, M. CHRISTY Robert, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, M. MOAL-DARRIGADE Paul.

Absents : Mme BAUMGARTH Florence, M. LABORDE Arnaud, Mme VIVIER Karine, M. ASTABIE Arnaud, Mme DONAPETRY BISCAY Claudine.

Absents mais ayant donné pouvoir :

M. LABORDE Arnaud donne pouvoir à Mme LEGARTO Monique
Mme VIVIER Karine donne pouvoir à M. MASSONDO Charles
M. ASTABIE Arnaud donne pouvoir à Mme AROTCE Marie-Noëlle
Mme DONAPETRY BISCAY Claudine donne pouvoir à M. BOURDE Arnaud

Secrétaire de séance : M. DARRIERUX-JUSON Olivier

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07 décembre 2023
- Terra aventura : Proposition de candidature « Pédestre » 2024
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- Plan de financement du projet d'aménagement muséographique de l'espace Bideak : validation du plan de financement et demandes d'aide financière au titre du Fonds Verts
- Rénovation énergétique du bâtiment Bideak : validation du plan de financement et demande d'aide au titre de la DETR/DSIL et Fonds Verts
- Lancement de la consultation d'entreprises pour les travaux d'aménagement muséographique de l'espace Bideak
- Rénovation énergétique du trinquet communal : approbation du plan de financement et demande d'aide financière au titre de la DETR/DSIL et Fonds Verts
- Rénovation énergétique de l'école communale : approbation du plan de financement et demande d'aide financière au titre de la DETR/DSIL et Fonds Verts
- Plan de financement pour les travaux de rénovation des vestiaires d'airetik : validation du plan de financement et demande d'aide financière au titre de la DETR et de l'Agence Nationale du Sport
- Dispositif « bouclier cyber 64 »

- Modification du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP)
- Adhésion au service commun « Observatoire fiscal partagé »
- Approbation d'un contrat avec l'éco-organisme ALCOME relatif à la gestion des produits du tabac (réduction et traitement des mégots jetés sur la voie publique)
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2023.

1 - DÉLIBÉRATION N° 10012024-1 : Terra aventura : Proposition de candidature « Pédestre » 2024

Monsieur AYCAGUER Pettan présente le dispositif Terra aventura.

C'est l'une des solutions d'aménagement et de promotion touristiques d'un territoire. Des parcours pédestre sont proposés et permettent de découvrir en jouant, des lieux insolites et des anecdotes. Des énigmes sont à résoudre avec un trésor à chercher et des Poiz à collectionner. Le financement comporte la prise en charge du coût de la création d'un parcours Terra Aventura d'un montant de 2700,00 € et le réassort de Poiz au cours de l'année.

La maintenance annuelle est de 240 € TTC.

Le forfait de frais de déplacement de la société est de 180 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature pour le Parcours « Terra Aventura » Pédestre 2024.

2. DÉLIBÉRATION N° 10012024-2 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Monsieur le Maire propose l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur :

- le Budget de la Commune :

- Opération 111 – compte 2152 « Terrains de voirie»
- Opération 220 – compte 4581 « Aménagement Avenue de Navarre»
- Opération 221 – compte 2031 « Etude urbanistique centre bourg»
- Opération 222 – compte 2151 « Aménagement Avenue de Navarre»
- Opération 222 – compte 2152 « Aménagement Avenue de Navarre»
- Opération 222 – compte 21538 « Aménagement Avenue de Navarre»

- le Budget Bideak :

- Opération 001 – compte 2135 « Chemins Caminos, Bideak »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice sur les opérations d'investissement tel que présentées.

3. DÉLIBÉRATION N° 10012024-3 : Rénovation énergétique du bâtiment Bideak : validation du plan de financement et demandes d'aide financière au titre du Fonds Verts

Le Maire expose que les travaux de rénovation énergétique du bâtiment Bideak situé au 55 Avenue de Gibraltar peuvent l'objet d'une demande d'aide financière au titre du fonds verts

Monsieur le Maire informe que le projet d'aménagement muséographique de l'espace Bideak pourrait bénéficier de cet appel à projets. Ce projet fera de l'espace Bideak un pôle culturel incontournable sur le territoire basque rassemblant en un lieu hautement symbolique des éléments de patrimoine locaux corrélés avec la dimension jacquaire de la ville. Il réduira et atténuera les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques du bâtiment, à travers des solutions tournées vers la performance énergétique

Il précise que la commune est propriétaire du foncier.

Le coût prévisionnel des travaux est de 138 000 € HT.

Une demande de subvention sera également sollicitée auprès de l'Etat (DETR et FONDS VERTS), de la Région, et de l'Europe (FEDER).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT	Montant	RECETTES HT	Montant	%	Situation
Travaux					
Etude thermique	5 000 €	Aides publiques			
Isolation auditorium	19 000 €	ETAT	43 779,00 €	31,72	A solliciter
Amélioration du système de	45 000 €				
Remplacement de menuiseries	5 000 €	EUROPE (FEDER)	33 811,00 €	24,50	A solliciter
Remplacement des éclairages	64 000 €				
		DEPARTEMENT	32 810,00 €	23,78	A solliciter
		Autofinancement			
		Fonds propres	27 600,00 €	20,00	
TOTAL HT	138 000,00 €	TOTAL HT	138 000,00 €	100,00	

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de financement présenté. Monsieur le Maire est autorisé le Maire à solliciter le financement auprès de l'Etat, de la Région, de l'Europe, du Conseil Départemental le maximum de subventions possible pour ce type d'opération

4. DÉLIBÉRATION N° 10012024-4 : Plan de financement du projet d'aménagement muséographique de l'espace Bideak: validation du plan de financement et demande d'aide au titre de la DETR/DSIL et Fonds Verts

Monsieur le Maire informe que le projet d'aménagement muséographique de l'espace Bideak pourrait bénéficier d'une aide financière au titre de la DETR/DSIL et Fonds Verts. Ce projet fera de l'espace Bideak un pôle culturel incontournable sur le territoire basque rassemblant en un lieu hautement symbolique des éléments de patrimoine locaux corrélés avec la dimension jacquaire de la ville.

Le projet communal consiste à l'aménagement de salles existantes en salles d'exposition dans l'espace Bideak. Il est précisé que ces travaux d'aménagement sont conçus uniquement pour ce projet. Aussi, les supports fabriqués ne pourront servir à d'autres usages que pour ce projet et ne pourront être déplacés car ils seront fixés.

Il précise que la commune est propriétaire du foncier.

Le coût prévisionnel des travaux est de 364 410,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT		Montant	RECETTES HT	Montant	%	Situation
- Partenariat de projet		8 000,00 €	Aides publiques			
- AMO Marché de conception		38 000,00 €	ETAT	80 170,00 €	22,00	A solliciter
- Honoraire graphiste		9 000,00 €	EUROPE (FEDER)	33 700,00 €	9,25	A solliciter
- Travaux d'aménagement		309 410,00 €	REGION	82 800,00 €	22,72	A solliciter
* Création de supports d'œuvres	242 110,00 €		DEPARTEMENT	94 858,00 €	26,03	A solliciter
* Signalétiques	20 600,00 €					
* Installation sol souple	3 200,00 €					
* mobilier	6 500,00 €					
* déshumidificateur	15 000,00 €					
* sécurisation bâtiment public	17 000,00 €		Autofinancement			
* Matériel de conservation	5 000,00 €		Fonds propres	72 882,00 €	20,00	
TOTAL HT		364 410,00 €	TOTAL HT	364 410,00 €	100,00	

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet d'investissement présenté, le plan de financement présenté. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter le financement auprès de l'Etat, de la Région, de l'Europe, du Conseil Départemental le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

5. DÉLIBÉRATION N° 10012024-5 : Lancement de la consultation d'entreprises pour les travaux d'aménagement muséographique de l'espace Bideak

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement muséographique de l'espace Bideak il convient de préparer le dossier de consultation et propose de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée

Le Conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux d'aménagement muséographique de l'espace Bideak. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de cette consultation.

6. DÉLIBÉRATION N° 10012024-6 : Rénovation énergétique du trinquet communal : approbation du plan de financement et demande d'aide financière au titre de la DETR/DSIL et Fonds Verts

Monsieur le Maire rappelle le conseil municipal qu'en 2007, le trinquet municipal a bénéficié d'une réhabilitation avec des travaux de mise en sécurité en créant les issues de secours réglementaires et en y aménageant des sanitaires et vestiaires.

Le projet est de continuer à réhabiliter cet équipement en améliorant sa performance énergétique. En effet, les éclairages d'anciennes générations éclairent mal et sont très énergivores. Aussi, il propose de procéder au remplacement des luminaires existants (lampes fluo-compactes) par des luminaires à leds.

Ce projet visera à diminuer considérablement la consommation énergétique du bâtiment et permettre ainsi une performance énergétique qui est à ce jour une préoccupation écologique.

Le coût prévisionnel des travaux est de 30 400,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	sollicité/ acquis	%
		Aides publiques			
		Etat :			
		- DETR/DSIL	24 320,00 €	Sollicité	80,00 %
Travaux¹					
* Remplacement des luminaires par des luminaires à Leds	30 400,00 €				
		Sous total aides publiques	24 320,00 €		80,00 %
		AUTOFINANCEMENT			
		Fonds propres	6 080,00 €		20,00 %
TOTAL	30 400,00 €	TOTAL	24 320,00 €		100,00 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'investissement présenté ainsi que le plan de financement présenté. Il autorise le Maire à solliciter le financement auprès de l'Etat, le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

En 2022 des travaux d'amélioration de la performance énergétique ont été réalisés en remplaçant les éclairages d'origine par de l'éclairage moins énergivores.

Le projet présenté consiste à la rénovation des vestiaires qui sont dans un état ne permettant pas de recevoir du public dans de bonnes conditions. Les travaux concernent la rénovation de la plomberie, de peinture et des travaux de rénovation de la faïence et du carrelage des douches.

Le coût prévisionnel des travaux est de 22 100,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	sollicité/ acquis	%
Acquisitions foncières éligibles (ZAE)		Aides publiques			
		Etat :			
		- DETR/DSIL	8 840,00 €	Sollicité	40,00 %
		Agence Nationale du Sport			
			8 840,00 €	Sollicité	40,00 %
Travaux¹		AUTOFINANCEMENT			
- Plomberie	8 000,00 €	Fonds propres	4 420,00 €		20,00 %
- Peinture	4 500,00 €				
- Carrelage	9 600,00 €				
TOTAL	22 100,00 €	TOTAL	22 100,00 €		20,00 %

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet d'investissement présenté. Il autorise Monsieur le Maire à solliciter le financement auprès de l'Etat, de l'Agence Nationale du Sport, le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

9. DÉLIBÉRATION N° 10012024-9 : Dispositif « bouclier cyber 64 »

Lauréate de l'appel à projets « acquisition de licences mutualisées » du Plan France Relance, La Fibre64 a obtenu de l'Etat des ressources permettant de financer l'acquisition, l'installation, l'assistance et la maintenance de son dispositif « bouclier cyber64 ». Accessible à toutes les communes et communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques, il est intégralement financé par l'Etat et La Fibre64 pour une durée de trois ans. Le budget total est estimé à 500 000 euros dont 300 000 euros de la part de l'Etat et 200 000 euros financés en propre par La Fibre64.

Le « bouclier cyber64 » répond aux menaces et attaques les plus fréquentes dont sont victimes les collectivités : compromission des comptes de messagerie, attaques par des malwares, cryptage des données, virus ou rançongiciel. Il est composé de 4 solutions : antispam, gestionnaire de mots de passe, sauvegarde à distance des données et anti-virus.

Il est proposé que la commune sollicite La Fibre64 pour bénéficier de solutions de cybersécurité qui lui permettront de sensiblement diminuer son exposition aux menaces cyber.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'engager la commune dans la démarche cybersécurité proposée par La Fibre64, d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire la commune dans le dispositif « bouclier cyber 64 », d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

10. DÉLIBÉRATION N° 10012024-10 : Modification du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP)

Le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place par délibération en date du 06 août 2020 du régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle (RIFSEEP) pour le personnel de la commune de Saint-Palais.

Le projet consiste à compléter la délibération afin de prendre en compte l'emploi d'agent polyvalent administratif dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et les montants maximums attribués pour l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et au complément indiciaire.

La liste des bénéficiaires n'est pas modifiée. Les critères retenus pour le versement du IFSE ne sont pas modifiés. Les critères retenus pour le versement du CIA ne sont pas modifiés.

L'emploi a été modifié comme suit :

- Adjoint administratifs territoriaux (catégorie C)

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximu m annuel	CIA – Montant maximal annuel	Montant maximum annuel
Groupe 1	d'agent polyvalent administratif ou agent de surveillance de la voie publique (ASVP)	10 800 €	1200 €	12 000 €

Les conditions d'attribution ne sont pas modifiées.

Le Comité Social Territorial dans sa séance du 14 décembre 2023 a émis un avis favorable au projet de délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les propositions présentées et modifie la délibération en date du 06 août 2020 relative au régime indemnitaire applicable au personnel communal.

11. DÉLIBÉRATION N° 10012024-11 : Adhésion au service commun « Observatoire fiscal partagé »

Monsieur le Maire informe le conseil que la CAPB a déployé une offre d'ingénierie auprès des communes membres en matière de fiscalité directe locale et de dotations au travers d'un observatoire fiscal partagé.

Cet observatoire a vocation à accompagner les communes dans le domaine de la fiscalité directe locale en matière de suivi et de fiabilisation des bases d'imposition ; d'aide à la décision et de veille concernant l'impact sur le niveau des ressources communales des évolutions législatives et réglementaires.

Par délibération en date du 09 décembre la CAPB a approuvé la création du service commun « observatoire fiscal partagé » ainsi que la convention.

Les communes souhaitant intégrer ce service sont donc invitées à délibérer et à signer la convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer ce service, approuve les termes de la convention régissant les principes de fonctionnement de ce service entre la Communauté d'Agglomération et la commune et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

12. DÉLIBÉRATION N° 10012024-12 : Approbation d'un contrat avec l'éco-organisme ALCOME relatif à la gestion des produits du tabac (réduction et traitement des mégots jetés sur la voie publique)

Madame PREBENDE Amaia présente le projet. Alcome est un éco-organisme dédié à la réduction des mégots sur la voie publique agréé par l'Etat. Il œuvre dans ce domaine au niveau national et accompagne les collectivités dans leurs actions, notamment en leur apportant un soutien financier.

Au-delà de la pollution visuelle, ces déchets représentent une source de pollution environnementale :

- le filtre contient des matières plastiques (acétate de cellulose) et plusieurs milliers de substances chimiques (acide cyanhydrique, naphthalène, nicotine, ammoniac, cadmium, arsenic, mercure, plomb) dont certaines sont toxiques pour les écosystèmes ;
- un mégot peut mettre plus de dix ans pour se dégrader;
- un mégot jeté par terre et emporté par les eaux aura toutes les chances de rejoindre les mers et les océans chacun pouvant polluer à lui seul 500l d'eau

Dans ce cadre, Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des espaces publics sur la base d'un contrat type unique. En contrepartie, la commune s'engage à mener des actions de prévention, sensibilisation, nettoyage et collecte des mégots présents sur l'espace public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du contrat type (annexé à la présente délibération) et le principe de conventionner avec Alcome afin de mettre en œuvre un plan d'actions favorisant la réduction des mégots de cigarettes sur l'espace public communal. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

13. Compte-rendu des commissions :

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- PLRV2 : Suite à la réunion au pôle territorial il en ressort que la plupart des tracés sont éligibles au PLRV2. Les boucles sont catégorisées (noires, rouges, dédiées au VAE)

- Festival vélo : il aura lieu le 27 samedi 27 avril

- Street Eguna le 27 avril 2024: A cette occasion il sera fait appel à un graphiste, à une animation par un DJ.

- Projet Rue aux enfants : L'idée est de fermer la circulation et la laisser aux enfants : la place du foirail pourrait en être le lieu en proposant une fermeture du 01 mai au 30 septembre à partir de 18h00 du vendredi soir au lundi matin et les veilles de jours fériés.

- Message Omnisport : une proposition de jeux olympiques en juillet leur sera proposée.

- Commission Travaux-Urbanisme :

Cette semaine, reprise des travaux de la voie verte Avenue de Navarre.

Le panneau radar pédagogique, photovoltaïque est installée Avenue Théodore d'Arthez.

A la place des allées, les travaux sont en cours pour la mise en place des conteneurs d'apport volontaire des déchets. Travaux un peu plus compliqués que prévus : en plus du déplacement de la ligne haute tension, il y a lieu d'intervenir sur des canalisations.

Rencontre avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), le 14 décembre : ils nous ont présenté des orientations générales pour retrouver un lien entre le centre bourg patrimonial et la Bidouze. Premier périmètre se réapproprier le lavoir, la minoterie, le secteur autour. Second périmètre, plus large, une circulation vers la ville. Ils vont venir présenter au conseil des propositions de scénarios.

Rappel : réunion de travail des élus le jeudi 18 janvier 2024 à 18 heures, en salle d'honneur, pour discuter des modalités d'attribution des terres agricoles. Un courrier a été adressé aux quatre agriculteurs de Saint-Palais, demandant de se positionner. À celui qui a fait la demande d'échange des terrains l'année dernière, il lui a été demandé ses intentions à ce jour.

Le 20 décembre 2023, rencontre avec le responsable et le service juridique de la poste. Discussion toujours en cours sur l'éventualité de leur mettre un parking à disposition.

- Commission Commerce-Economie-Animations-Communication :

Les bulletins municipaux seront distribués. A l'intérieur se trouvera également l'invitation à la cérémonie des vœux.

- Commission des Finances :

Mme Legarto présente la situation financière au 31 décembre 2023.

I. Situation intermédiaire de la commune au 31/12/2023

Section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement encaissées sont de 2 229K€ soit la totalité des recettes annuelles prévisionnelles en ce compris la recette exceptionnelle de 163K€ qui présente un caractère incertain (saisine de la Cour de Cassation).

Les dépenses de fonctionnement sont de 1 771K€ qu'il conviendra de réajuster par des écritures d'inventaire de fin d'année et des provisions pour risques évaluées à environ 212K€.

L'excédent de fonctionnement (provisions pour risques déduites) s'élève par conséquent à 246K€ (dont 7K€ de plus-value) pour un montant prévisionnel annuel de 316K€.

Section d'investissement

Les décaissements s'élèvent à 1 144K€, en ce compris l'annuité des emprunts à hauteur de 174K€ et le remboursement du fonds de concours à hauteur de 120K€.

Les subventions et taxes afférentes aux investissements sont encaissées à hauteur 631K€ un prêt bancaire de 335K€ a été réalisé conformément au budget voté.

Equilibres financiers

Sachant que la trésorerie de la commune était de 423K€ au 01/01/2023, compte tenu de la Capacité d'Autofinancement de 476K€ dégagée au 31/12/2023, des flux de trésorerie relatifs à la section d'investissement et de la variation du Besoin en Fonds de Roulement, il ressort que la trésorerie de la commune au 31/12/2023 s'élève à 733K€.

II. Situation intermédiaire de BIDEAK au 31/12/2023

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 211K€, en ce compris les salaires pris en charge par la commune à hauteur de 88K€.

Les recettes propres à Bideak s'élèvent à 16K€ (locations et visites guidées).

Les investissements réalisés sont de 42K€ pour un montant annuel prévu de 617K€.

Le prêt bancaire ne sera effectué que lors de la réalisation des investissements prévus.

La trésorerie qui s'élevait à 3 K€ au 01/01/2023 est de 19K€ au 31/12/2023.

14. Questions diverses :

Monsieur le Maire fait part des prochaines dates du conseil municipal :

- 01 février 2024 ; 07 mars 2024 ; 04 avril 2024 ; 02 mai 2024 ; 06 juin 2024 ; 04 juillet 2024.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 10012024-1 à 10012024-12.

<u>Signature du Maire :</u> 	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-------------------------------------	--